

T.I. 128 – TUTELLE DES MINEURS ETRANGERS NON ACCOMPAGNES (MENA)

Contenu

T.I. 128 – TUTELLE DES MINEURS ETRANGERS NON ACCOMPAGNES (MENA).....	1
Introduction	2
Généralités.....	2
Composition	2
Structures.....	3
Structure avec C.O. 10 – mise à jour.....	3
Structure avec C.O. 12 – suppression	3
Structure avec C.O. 13 – annulation	4
Structure avec C.O. 10 et code service 1	4
Contrôles.....	4

Introduction

En application de l'arrêté royal du 3 juillet 2019¹ certaines informations relatives au tuteur d'un mineur étranger non accompagné doivent être enregistrées aux registres de population.

Ces informations sont enregistrées en vue de permettre aux autorités compétentes de contacter le tuteur ou, le cas échéant, le tuteur provisoire, d'un mineur non accompagné afin que celui-ci puisse être légalement représenté dans ses contacts avec ladite autorité.

Généralités

Le type d'information 128 prévoit l'enregistrement des noms, prénoms, et les numéro de Registre national des tuteurs, des tuteurs provisoires ou des tuteurs ad hoc de mineurs étrangers non accompagnés ainsi que la date de la désignation et la date de cessation de la tutelle.

Les noms et les prénoms seront disponibles via le lien constitué par le numéro national du tuteur.

Il n'y a pas d'auto-génération dans le dossier du tuteur.

Le service des Tutelles (SPF Justice) sera seul habilité à réaliser les mises à jour.

Le type d'information 128 sera accessible seulement par le Service des Tutelles, l'Office des Etrangers du Service public fédéral Intérieur, l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile, le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, les communes, les parquets et les services de police.

Le Registre national pourra consulter et mettre à jour le type d'information 128.

Un historique est conservé des différents tuteurs du MENA.

Composition

Date de l'information :	La date d'information contient la date de désignation.
Numéro du Registre national :	Le numéro du registre national du tuteur ; cette information est obligatoire.
Dat de cessation :	La date de cessation est optionnelle.
Le statut:	le statut du tuteur ; cette information est obligatoire.
	Il peut prendre trois valeurs :
	1 = tuteur provisoire
	2 = tuteur
	3 = tuteur ad hoc.

¹ Arrêté royal du 3 juillet 2019 modifiant l'arrêté royal du 16 juillet 1992 déterminant les informations mentionnées dans les registres de la population et dans le registre des étrangers, afin d'enregistrer de nouvelles informations relatives au tuteur d'un mineur étranger non accompagné (M.B. 14 février 2020, Ed. 2).

Structures

Structure avec C.O. 10 – mise à jour

→ ajout d'une nouvelle donnée d'information

CO		TI			CS	DATE D'INFORMATION							
1	0	1	2	8	0	J	J	M	M	S	S	A	A

Numéro national du tuteur	Date cessation	Statut du tuteur
nn="xxxxxxxxxxxx"	terminationdate="xxxxxxx"	status="x"

Exemple:

14032500148/101280/01062019/nn="750221100185"terminationdate="01082021"status="1"

Description

14032500148 : numéro national du MENA dans le dossier duquel doit être introduite l'information.

101280 : code opération, numéro du TI et code service de la transaction.

01062019 : date information du type d'information qui est la date de désignation.

nn="750221100185" : le numéro national du tuteur.

terminationdate="01082021" : la date de cessation de la tutelle.

status="1" : le statut du tuteur.

Structure avec C.O. 12 – suppression

→ mention de la date de suppression

CO		TI			CS	DATE DE SUPPRESSION							
1	2	1	2	8	0	J	J	M	M	S	S	A	A

Exemple:

14032500148/121280/01062020

Description:

14032500148 numéro national du MENA dans le dossier duquel l'information doit avoir une date de suppression.

121280 code opération, numéro du TI et code service de la transaction.

01062020 date de suppression du TI.

Structure avec C.O. 13 – annulation

→ enlever une information présente dans le dossier

CO		TI			CS	DATE D'INFORMATION							
1	3	1	2	8	0	J	J	M	M	S	S	A	A

Exemple:

14032500148/131280/01062019

Description:

14032500148 numéro national du MENA dans le dossier duquel doit être enlevée l'information.

131280 code opération, numéro du TI et code service de la transaction.

01062019 date information du type d'information qui doit être enlevée.

Structure avec C.O. 10 et code service 1

→ mise à jour d'un dossier MENA pour gérer les éventuelles discordances entre l'âge réel et l'âge annoncé, le code service 1 sera utilisé si le mineur a plus de 18 ans.

CO		TI			CS	DATE D'INFORMATION							
1	0	1	2	8	1	J	J	M	M	S	S	A	A

Numéro national du tuteur	Date cessation	Statut du tuteur
nn="xxxxxxxxxxxx"	terminationdate="xxxxxxxx"	status="x"

Contrôles

- Le numéro national doit être réel.
- La date de cessation doit être valide.
- Le statut du tuteur doit être 1, 2 ou 3.
- L'âge du dossier où est introduite l'information doit être inférieur à 18 ans.
- Gestion des discordances entre l'âge réel et l'âge annoncé → structure avec code service 1.
- La date de désignation est inférieure ou égale à la date du jour.
- La date de cessation ne peut-être antérieure à la date d'information.